



DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT 2023

Remarques importantes

Seules peuvent obtenir une subvention les Associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les demandes de subventions communales devront être adressées à la mairie de BECON-LES-GRANITS **avant le 31/12/2022**.

ATTENTION : Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION :

- Bilan 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Numéro de SIRET
- Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'association
- Pour les sections sportives et culturelles encadrant des jeunes : la liste nominative des licenciés de moins de 18 ans avec l'adresse et la date de naissance

1. INFORMATIONS PRINCIPALES :

Nom de l'association		
N° IBAN (RIB)		
Coordonnées de l'association (adresse postale du siège social)		
Courriel de l'association + site internet (si existant)		
Numéro de SIRET (OBLIGATOIRE)		
Président	Téléphone	
	Courriel	
Trésorier	Téléphone	
	Courriel	
Secrétaire	Téléphone	
	Courriel	
Adhésion à une fédération : oui/non		
Personne à contacter pour toute information complémentaire sur les présents documents		

Pour les associations communales		
	Nombre de licenciés de Bécon les Granits	
	Nombre de dirigeants	
	Nombre d'adhérents	
Pour les associations intercommunales		
	Nombre de licenciés de Bécon-les-Granits	
	Nombre de licenciés ou d'adhérents hors communes	
	Nom des communes	

2. MOTIVATION ECRITE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

MANIFESTATIONS REALISEES EN 2022

PROJETS ET MOTIVATIONS POUR L'ANNEE 2023

A

Le

Signature